

1

Marc 16,15-20

15 Puis il leur dit : « Allez dans le monde entier. Proclamez l'Évangile à toute la création.

16 Celui qui croira et sera baptisé sera sauvé ; celui qui refusera de croire sera condamné.

17 Voici les signes qui accompagneront ceux qui deviendront croyants : en mon nom, ils expulseront les démons ; ils parleront en langues nouvelles ;

18 ils prendront des serpents dans leurs mains et, s'ils boivent un poison mortel, il ne leur fera pas de mal ; ils imposeront les mains aux malades, et les malades s'en trouveront bien. »

19 Le Seigneur Jésus, après leur avoir parlé, fut enlevé au ciel et s'assit à la droite de Dieu.

20 Quant à eux, ils s'en allèrent proclamer partout l'Évangile. Le Seigneur travaillait avec eux et confirmait la Parole par les signes qui l'accompagnaient.

2 Edit de Milan (313)

« Moi, Constantin Auguste, ainsi que moi, Licinius Auguste, réunis heureusement à Milan pour discuter de tous les problèmes relatifs à la sécurité et au bien public, nous avons cru devoir régler en tout premier lieu, entre autres dispositions de nature à assurer selon nous le bien de la majorité, celle sur laquelle repose le respect de la divinité, c'est-à-dire donner aux chrétiens comme à tous la liberté et la possibilité de suivre la religion de leur choix.(...) La même possibilité d'observer leur religion et leur culte est concédée aux autres citoyens ouvertement et librement, ainsi qu'il convient à notre époque de paix, afin que chacun ait la libre faculté de pratiquer le culte de son choix. Ce qui a dicté notre action, c'est la volonté de ne point paraître avoir apporté la moindre restriction à aucun culte ni à aucune religion. »

— [Lactance](#), *La mort des persécuteurs*, 48, Sources chrétiennes n° 38, p.132-134

3 Saint François d'Assise

Regula prima § 16

- Le Seigneur a dit : « Voici que je vous envoie comme des brebis au milieu des loups. Soyez donc prudents comme des serpents et simples comme des colombes. » Aussi, que tous ceux des frères qui, par inspiration divine, voudront aller chez les Sarrasins et autres infidèles, y aillent avec la permission de leur ministre et serviteur. Et que le ministre leur accorde cette permission et ne la refuse pas, s'il voit qu'ils sont aptes à partir; car il sera tenu d'en rendre raison au Seigneur, si en cela ou en autres choses il agit sans discernement.
Les frères qui partent ont au point de vue spirituel deux façons de se conduire parmi les infidèles. La première est de ne soulever ni débats ni discussions, mais d'être soumis à toute créature humaine à cause de Dieu et de se proclamer chrétiens. La seconde est, lorsqu'ils croiront qu'il plaît à Dieu, d'annoncer la parole de Dieu, pour que les infidèles croient au Dieu tout-puissant, Père, Fils et Saint Esprit, Créateur de toutes choses, au Fils Rédempteur et Sauveur, et pour qu'ils soient baptisés et deviennent chrétiens, car nul, s'il ne renaît de l'eau et de l'Esprit-Saint, ne peut entrer dans le royaume de Dieu. Cela et tout ce qui plaira à Dieu, ils peuvent le prêcher aux infidèles et aux autres, car, dit le Seigneur dans l'Évangile : « Quiconque me confessera devant les hommes, Je le confesserai moi aussi devant mon Père qui est dans les cieux; et : Quiconque rougira de moi et de mes paroles, le Fils de l'homme rougira aussi de lui quand il viendra dans sa gloire et dans celle du Père et des saints anges. »
- Que tous les frères se souviennent partout qu'ils se sont donnés et qu'ils ont abandonné leur corps à Notre-Seigneur Jésus-Christ, et que pour son amour ils doivent s'exposer à tous les ennemis visibles et invisibles, car, dit le Seigneur : « Qui aura perdu sa vie pour moi, la sauvera, pour la vie éternelle. Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, car le royaume des cieux leur appartient. S'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront aussi. Mais s'ils vous persécutent dans une ville, fuyez dans une

autre. Bienheureux êtes-vous lorsque les hommes vous hairont et vous maudiront, vous repousseront et vous outrageront, et rejettent votre nom comme infâme, et lorsqu'ils diront en mentant toute sorte de mal contre vous à cause de moi; réjouissez-vous en ce jour et soyez dans l'allégresse parce que votre récompense sera grande dans les cieux. Je vous dis donc à vous qui êtes mes amis, de ne pas vous effrayer de tout cela, de ne pas craindre ceux qui tuent le corps et qui après cela ne peuvent rien faire de plus. Gardez-vous de vous troubler. Car par votre patience vous sauverez vos âmes. Et celui qui aura persévéré jusqu'à la fin, celui-là sera sauvé.

4 Chant du départ des missionnaires

1. Partez, hérauts de la bonne nouvelle,
Voici le jour appelé par vos vœux ;
Rien désormais n'enchaîne votre zèle,
Partez, amis, que vous êtes heureux !
Oh ! qu'ils sont beaux vos pieds, missionnaires !
Nous les baisons avec un saint transport,
Oh ! qu'ils sont beaux sur ces lointaines terres
Où règnent l'erreur et la mort !

**Ŕ. Partez, amis, adieu pour cette vie,
Portez au loin le nom de notre Dieu ;
Nous nous retrouverons un jour dans la patrie,
Adieu, frères, adieu !**

2. Hâtez vos pas vers ces peuples immenses ;
Ils sont plongés dans une froide nuit, sans vérité, sans Dieu, sans espérances ;
Infortunés ! l'enfer les engloutit.
Soldats du Christ ! soumettez-lui la terre,
Que tous les lieux entendent votre voix,
Portez partout la divine lumière,
Partout l'étendard de la croix !

3. Bientôt, bientôt nous courrons sur vos traces,
Cherchant partout une âme à convertir ;
Nous franchirons ces immenses espaces,
Et nous irons tous prêcher et mourir.
Oh ! le beau jour, quand le Roi des Apôtres
Viendra combler le désir de nos cœurs,
Récompenser vos travaux et les nôtres
Et nous proclamer tous vainqueurs.

4. En nous quittant vous demeurez nos frères,
Pensez à nous, devant Dieu, chaque jour ;
Restons unis par de saintes prières,
Restons unis dans son divin amour,
O Dieu Jésus ! notre roi, notre maître,
Protégez-nous, veillez sur notre sort,
A vous nos cœurs, notre sang, tout notre être,
A vous, à la vie, à la mort.

5

Pie XII Encyclique fidei donum (21 avril 1957)***Pas de vie chrétienne sans esprit missionnaire***

18. Cette ouverture aux besoins universels de l'Église n'est-elle pas, au surplus, la plus propre à manifester de façon vivante et vraie la catholicité de l'Église ? « L'esprit missionnaire et l'esprit catholique, disions-Nous naguère, sont une seule et même chose. La catholicité est une note essentielle de la vraie Église : au point qu'un chrétien n'est pas vraiment attaché et dévoué à l'Église s'il n'est pas également attaché et dévoué à son universalité, désirant qu'elle s'implante et qu'elle fleurisse en tous lieux de la terre » ^[13]. Rien donc n'est plus étranger à l'Église de Jésus-Christ que la division ; rien n'est plus nocif à sa vie que l'isolement, le repli sur soi et toutes les formes d'égoïsme collectif qui font se refermer sur elle-même une communauté chrétienne particulière, quelle qu'elle soit. « Mère de toutes les nations et de tous les peuples, non moins que de tous les individus », l'Église, *Sancta Mater Ecclesia*, « n'est et ne peut être étrangère en aucun lieu ; elle vit, ou du moins par sa nature elle doit vivre dans tous les peuples » ^[14]. Inversement, pourrions-Nous dire, rien de ce qui touche à l'Église, notre mère, n'est et ne peut être étranger à un chrétien : de même que sa foi est la foi de toute l'Église, que sa vie surnaturelle est la vie de toute l'Église, ainsi les joies et les angoisses de l'Église seront ses joies et ses angoisses, les perspectives universelles de l'Église seront les perspectives normales de la vie chrétienne ; spontanément alors, les appels des pontifes romains pour les grandes tâches apostoliques à travers le monde retentiront en son cœur pleinement catholique, comme les appels les plus chers, les plus graves et les plus pressants ^[15].

III. Le triple appel du devoir missionnaire

19. Missionnaire depuis ses origines, la Sainte Église n'a cessé, pour accomplir l'œuvre à laquelle elle ne saurait faillir, de lancer à ses fils un triple appel : à la prière, à la générosité et, pour certains, au don d'eux-mêmes. Aujourd'hui encore les missions, notamment celles d'Afrique, attendent du monde catholique cette triple assistance.

A. La prière pour les Missions

20. Aussi, vénérables Frères, désirons-Nous en premier lieu qu'à cette intention l'on prie davantage et avec une ferveur plus éclairée. Il est de votre devoir d'entretenir parmi vos prêtres et vos fidèles une supplication incessante et instante pour une cause si sainte, de nourrir cette prière par un enseignement approprié et des informations régulières sur la vie de l'Église, de la stimuler enfin en certaines périodes de l'année liturgique plus propres à évoquer le devoir missionnaire des chrétiens. Nous pensons notamment au temps de l'Avent, qui est celui de l'attente de l'humanité et des préparations providentielles du salut, à la fête de l'Épiphanie qui manifeste ce salut au monde, et à celle de la Pentecôte, qui célèbre la fondation de l'Église au souffle de l'Esprit Saint.

21. Mais la forme la plus excellente de prière n'est-elle pas celle que le Christ, Souverain Prêtre, adresse lui-même au Père sur les autels où il renouvelle son sacrifice rédempteur ? Multiplions, en ces années peut-être décisives pour l'avenir du catholicisme en de nombreux pays, les messes célébrées aux intentions des missions : ces intentions sont celles mêmes du Seigneur, qui aime son Église et la voudrait répandue et florissante en tous lieux de la terre. Sans contester en rien la légitimité des demandes particulières des fidèles, il convient de rappeler à ceux-ci les intentions primordiales qui sont indissolublement liées à l'acte même du sacrifice eucharistique et se trouvent inscrites au canon de la messe latine : « Tout d'abord... pour votre sainte Église catholique : daignez à travers le monde entier lui donner la paix, la protéger, la rassembler dans l'unité et la gouverner ». Ces perspectives supérieures seront d'ailleurs mieux comprises si l'on garde présent à l'esprit, selon l'enseignement de Notre encyclique *Mediator Dei*, que toute messe célébrée est essentiellement un acte d'Église, car « le ministre de l'autel y représente le Christ en tant que Chef offrant au nom de tous ses membres » ^[16] ; c'est donc l'Église tout entière qui, par le Christ, présente au Père l'offrande sainte « pour le salut du monde entier ». Comment dès lors la prière des fidèles ne s'y élèverait-elle pas, en union avec le Pape, les évêques et toute l'Église, pour implorer de Dieu une nouvelle effusion de l'Esprit Saint, grâce à laquelle « le monde entier, débordant de joie, chante par toute la terre sa jubilation » (préface de la Pentecôte).

22. Priez donc, vénérables Frères et chers Fils, priez davantage. Souvenez-vous des immenses besoins spirituels de tant de peuples encore si éloignés de la vraie foi ou si démunis de secours pour y persévérer. Tournez-vous vers le

Père céleste et, avec Jésus, répétez la prière qui fut celle des premiers Apôtres et demeure celle des ouvriers apostoliques de tous les temps : « Que votre nom soit sanctifié, que votre règne arrive, que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel ». C'est pour l'honneur de Dieu et l'éclat de sa gloire que nous voulons que son règne de justice, d'amour et de paix soit enfin instauré en tous lieux. Ce zèle de la gloire de Dieu, dans un cœur brûlant d'amour pour ses frères, n'est-il pas par excellence le zèle missionnaire ? L'apôtre est d'abord le héraut de Dieu.

B. – La générosité

23. Mais quelle serait la sincérité d'une prière pour l'Église missionnaire, si elle ne s'accompagnait, à la mesure des possibilités de chacun, d'un geste de générosité ? Certes, Nous savons plus que quiconque l'inépuisable charité de Nos fils, Nous qui en recevons sans cesse d'émouvants et multiples témoignages. Nous savons que c'est grâce à leur générosité que furent réalisés les étonnants progrès de l'évangélisation depuis le début de ce siècle. Nous remercions ici tous Nos chers fils et chères filles qui se dévouent au service des missions dans des œuvres multiples, inspirées par une charité industrieuse. Et Nous voulons rendre un spécial hommage à ceux qui, dans les Œuvres Pontificales Missionnaires, se consacrent à la tâche, parfois ingrate mais combien noble, de tendre la main au nom de l'Église en faveur des jeunes chrétientés qui sont sa fierté et son espoir. De grand cœur Nous les félicitons, comme aussi Nous disons Notre gratitude à tous les membres de la Sacrée Congrégation de la Propagande qui, sous la conduite de Notre cher fils le cardinal préfet, assument l'importante fonction de servir les progrès de l'Église dans de vastes continents.

24. Néanmoins, Notre charge apostolique Nous fait un devoir, vénérables Frères, de vous dire que ces dons, recueillis avec tant de reconnaissance, sont hélas ! loin de suffire aux besoins croissants de l'apostolat missionnaire. Constamment, Nous recevons les appels angoissés de pasteurs qui voient le bien à faire, le mal à conjurer d'urgence, l'édifice indispensable à construire, l'œuvre à fonder. Grande est Notre souffrance de ne pouvoir donner à ces requêtes si légitimes qu'une réponse partielle et insuffisante. Ainsi en est-il, par exemple, de l'Œuvre Pontificale de Saint-Pierre Apôtre : les subsides qu'elle distribue aux séminaires des pays de mission sont considérables, mais les vocations y sont, grâce à Dieu, chaque année plus nombreuses et exigeraient des fonds plus importants encore. Faudra-t-il donc restreindre ces vocations providentielles à la mesure des sommes disponibles ? Faudra-t-il, faute d'argent, fermer les portes du séminaire à des jeunes pleins de générosité et d'espoir, comme on y fut, dit-on, parfois contraint ? Non, Nous ne voulons pas croire que le monde chrétien, mis en face de ses responsabilités, ne fera pas l'effort exceptionnel qui s'impose pour satisfaire à de telles nécessités.

25. Nous n'ignorons pas la dureté des temps actuels et les difficultés des diocèses anciens d'Europe ou d'Amérique. Mais, si l'on citait des chiffres, il apparaîtrait vite que la pauvreté des uns est une relative aisance auprès du dénuement des autres ! Vaine comparaison, d'ailleurs, car il s'agit moins ici d'établir des budgets que d'exhorter tous les fidèles, ainsi que Nous le faisons déjà en une solennelle circonstance, « à s'enrôler sous le signe du renoncement chrétien et du don de soi, qui va au-delà de ce qui est prescrit et fait mener le bon combat généreusement, à chacun selon ses forces, selon l'appel de la grâce et sa propre condition... Ce qu'on retranchera à la vanité, ajoutons-Nous, on le donnera à la charité, on le donnera miséricordieusement à l'Église et aux pauvres » ^[17]. Avec l'argent qu'un chrétien dépense parfois pour des loisirs fugitifs, que ne ferait pas tel missionnaire, paralysé dans son apostolat faute de ressources ! Que chaque fidèle, chaque famille, chaque communauté chrétienne s'interroge sur ce point. Vous souvenant de « la générosité de Jésus-Christ Notre-Seigneur qui, de riche, s'est fait pauvre pour vous afin de vous enrichir par sa pauvreté » (II Corinthiens 8, 9), donnez de votre superflu, parfois même de votre nécessaire. De votre libéralité dépend l'essor de l'apostolat missionnaire. La face du monde pourrait être renouvelée par une victoire de la charité.

C. Les vocations missionnaires

26. L'Église en Afrique comme dans les autres territoires de mission, manque d'apôtres. Et c'est pourquoi Nous Nous tournons à nouveau vers vous, vénérables Frères, pour vous demander de favoriser de toutes manières le recrutement des vocations missionnaires : prêtres, religieux, religieuses.

27. Il vous appartient, en premier lieu, de développer parmi vos fidèles, ainsi que Nous le disions plus haut, un état d'esprit, une ouverture d'âme qui les rendent plus sensibles aux préoccupations universelles de l'Église et plus aptes à entendre l'antique appel du Seigneur, renouvelé d'âge en âge : « Quitte ton pays, ta famille et la maison de ton père, et va dans le pays que je te montrerai ! » (Genèse 12, 1). Une génération formée à ces perspectives vraiment catholiques tant dans la famille qu'à l'école, à la paroisse, dans l'Action catholique et les œuvres de piété, une telle génération donnera à l'Église les apôtres dont elle a besoin pour annoncer l'Évangile à tous les peuples. Ce souffle

missionnaire, au surplus, en animant l'ensemble de vos diocèses, sera pour eux un gage de renouveau spirituel. Une communauté chrétienne qui donne ses fils et ses filles à l'Église ne saurait mourir. Et, s'il est vrai que la vie surnaturelle est une vie de charité et qu'elle s'accroît par le don d'elle-même, on peut affirmer que la vitalité catholique d'une nation se mesure aux sacrifices qu'elle consent pour la cause missionnaire.

28. Il ne suffit pas de créer une atmosphère favorable à cette cause ; il faut faire plus. Il existe, grâce à Dieu, de nombreux diocèses assez largement pourvus en prêtres pour consentir, sans risques pour eux-mêmes, le sacrifice de quelques vocations. C'est à eux surtout que Nous adressons avec une paternelle insistance : donnez selon vos moyens... (cf. Luc 11, 41). Mais Nous songeons également à ceux de Nos frères dans l'épiscopat qu'angoisse une cruelle raréfaction des vocations sacerdotales et religieuses, et qui ne peuvent déjà suffire aux nécessités spirituelles de leurs propres ouailles. Nous faisons Nôtres leurs souffrances de pasteurs, et volontiers Nous leur dirions comme saint Paul aux Corinthiens : « Il ne s'agit pas, pour soulager autrui, de vous réduire à la gêne ; ce qu'il faut, c'est l'égalité » (II Corinthiens 8, 13). Que ces diocèses éprouvés ne se ferment cependant pas à l'appel des missions lointaines. L'obole de la veuve fut citée en exemple par le Seigneur, et la générosité d'un diocèse pauvre envers de plus pauvres que lui ne saurait l'appauvrir. Dieu ne se laisse pas vaincre en générosité.

29. Pour résoudre efficacement les problèmes complexes du recrutement missionnaire, les efforts isolés ne peuvent toutefois suffire. Ne manquez donc point, vénérables Frères, de les évoquer lors de vos assemblées et dans le cadre des organisations nationales, là où elles existent ; il sera plus facile à ce niveau de mettre en œuvre les moyens d'action les mieux adaptés à l'éveil des vocations missionnaires, et ensemble vous porterez plus aisément les responsabilités qui vous lient solidairement au service des intérêts généraux de l'Église. Favorisez largement dans vos diocèses l'Union Missionnaire du Clergé, si souvent recommandée par Nos prédécesseurs et par Nous-même. Nous venons de l'élever à la dignité d'Œuvre Pontificale en sorte que nul ne puisse douter de l'estime que Nous lui accordons et du prix que Nous attachons à son développement. Enfin, qu'une étroite coordination des efforts, facteur indispensable de succès, s'établisse partout entre les pasteurs d'âmes et ceux qui servent plus immédiatement les missions, Nous pensons ici notamment aux présidents nationaux des Œuvres Pontificales Missionnaires dont vous faciliteriez le travail en soutenant de votre autorité et de votre zèle les Directions diocésaines. Nous pensons aussi aux supérieurs des si méritantes congrégations auxquelles le Saint-Siège ne cesse de faire appel pour répondre aux besoins les plus urgents des missions et qui ne peuvent accroître leur recrutement qu'avec la bienveillante compréhension des Ordinaires locaux. Étudiez d'un commun accord la meilleure façon de concilier les intérêts valables des uns et des autres ; si ces intérêts semblent parfois diverger momentanément, n'est-ce pas qu'on cesse de les considérer avec assez de foi dans les perspectives surnaturelles de l'unité et de la catholicité de l'Église ?

30. Dans le même esprit de collaboration fraternelle et désintéressée, vous aurez à cœur, vénérables Frères, de veiller à l'assistance spirituelle des jeunes Africains et Asiatiques que la poursuite de leurs études amène à séjourner temporairement dans vos diocèses ^[18]. Privés des cadres sociaux naturels de leurs pays d'origine, ils restent souvent, et pour divers motifs, sans contacts suffisants avec les milieux catholiques des nations qui les accueillent. Leur vie chrétienne, de ce fait, peut se trouver en péril, car les vraies valeurs de la civilisation nouvelle qu'ils découvrent leur demeurent encore cachées, alors que, déjà, des influences matérialisantes s'exercent fortement sur eux et que des associations athées s'efforcent de gagner leur confiance. L'importance de cet état de choses pour le présent et pour l'avenir ne saurait vous échapper. Aussi, répondant aux préoccupations des évêques de mission, n'hésitez-vous pas à consacrer à cet apostolat quelques prêtres expérimentés et dévoués de vos diocèses.

31. Une autre forme d'entraide, plus onéreuse sans doute, est pourtant pratiquée par plusieurs évêques qui autorisent certains de leurs prêtres, fût-ce au prix de quelques sacrifices, à partir se mettre pour une durée limitée à la disposition des Ordinaires d'Afrique. Ce faisant, ils rendent à ceux-ci un service irremplaçable tant pour assurer l'implantation, sage et discrète, des formes nouvelles et plus spécialisées du ministère sacerdotal que pour suppléer le clergé de ces diocèses dans les tâches d'enseignement ecclésiastique et profane auxquelles il ne peut plus suffire. Nous encourageons volontiers ces initiatives généreuses et opportunes ; préparées et réalisées avec prudence, elles peuvent apporter une solution précieuse dans une période difficile, mais pleine d'espérance, du catholicisme africain.

32. L'aide aux diocèses missionnaires revêt enfin, de nos jours, une forme qui réjouit Notre cœur et que Nous voulons signaler en terminant. C'est le rôle efficace que des militants laïcs, agissant le plus souvent dans le cadre de mouvements catholiques nationaux ou internationaux, acceptent de jouer au service des jeunes chrétientés.

Leur coopération exige dévouement, modestie et prudence, mais de quel prix n'est pas l'aide ainsi apportée à ces diocèses affrontés à des tâches apostoliques nouvelles et urgentes ! En pleine soumission à l'évêque du lieu responsable de l'apostolat, en parfaite collaboration aussi avec les catholiques africains qui comprennent le bienfait de ce soutien fraternel, ces militants laïcs offriront à des diocèses récents le bénéfice d'une longue expérience de l'Action catholique et de l'action sociale, ainsi que de tous les autres modes d'un apostolat spécialisé. Ils favorisent aussi – et ce n'est pas le moins utile – le rattachement rapide des organisations locales à l'ample réseau des institutions catholiques internationales ^[19]. De tout coeur, Nous les félicitons de leur zèle au service de l'Église.

Encouragements réitérés à l'ensemble des missionnaires catholiques

33. En vous adressant ce grave et pressant appel en faveur des missions d'Afrique, Notre pensée, vous l'avez compris, vénérables Frères, ne s'est pas détachée de tous ceux de Nos fils qui se consacrent à la progression de l'Église en d'autres continents. Tous Nous sont également chers, ceux surtout qui souffrent davantage dans les missions d'Extrême-Orient. Et si la conjoncture propre à l'Afrique fut l'occasion de Notre encyclique, Nous ne voulons pas l'achever sans étendre une dernière fois Notre regard à l'ensemble des missions catholiques.

34. A vous, vénérables Frères, pasteurs responsables de ces terres nouvellement évangélisées, qui plantez l'Église ou la consolidez au prix de tant de labeurs, Nous voudrions que Notre lettre vous apporte non seulement le témoignage de Notre paternelle sollicitude, mais l'assurance aussi que toute la communauté chrétienne, alertée à nouveau sur l'ampleur et les difficultés de votre tâche, est plus que jamais à vos côtés pour vous soutenir par ses prières, ses sacrifices et l'envoi des meilleurs de ses enfants. Qu'importe la distance matérielle qui vous sépare du centre de la chrétienté ! Dans l'Église, les plus valeureux et les plus exposés de ses Fils ne sont-ils pas les plus proches de son cœur ? A vous aussi, missionnaires, prêtres du clergé local, religieux et religieuses, séminaristes, catéchistes, militants laïcs, à vous tous, apôtres de Jésus-Christ, en quelque poste lointain et ignoré que vous soyez, Nous redisons Notre gratitude et Notre espérance. Persévérez avec confiance dans l'œuvre entreprise, fiers de servir l'Église, attentifs à sa voix, pénétrés toujours davantage de son esprit, unis par les liens d'une charité fraternelle. Quelle source de réconfort pour vous, chers Fils, et quelle assurance de victoire, dans la pensée que l'obscur et pacifique combat que vous menez au service de l'Église n'est pas seulement le vôtre, ni même celui de votre génération ou de votre peuple ; il est, en vérité, le combat permanent de l'Église entière, auquel tous ses Fils auront à cœur de participer plus activement redevables qu'ils sont à Dieu et à leurs frères du don de la foi reçu au baptême.

35 . « Prêcher l'Évangile n'est pas pour moi un titre de gloire, disait l'Apôtre des nations ; c'est une nécessité qui m'incombe. Ah ! malheur à moi si je ne prêchais pas l'Évangile ! » (I Corinthiens 9, 16). Ces véhémentes paroles, comment ne Nous les appliquerions-Nous pas à Nous-même, Vicaire de Jésus-Christ, qui par Notre charge apostolique sommes établi « en qualité de héraut et d'apôtre..., avec la mission d'enseigner aux nations païennes la foi et la vérité » (I Timothée 2, 7) ? Invoquant donc sur les missions catholiques le double patronage de saint François-Xavier et de sainte Thérèse de l'Enfant Jésus, la protection de tous les saints martyrs et surtout la puissante et maternelle intercession de Marie, reine des Apôtres, Nous adressons de nouveau à l'Église l'impérieuse et victorieuse invitation de son divin Fondateur : Avance au large, *Duc in altum* (Luc 5, 4).

36. Dans la confiance que tous les catholiques répondront à Notre appel avec une si ardente générosité que, par la grâce de Dieu, les Missions pourront enfin porter jusqu'aux extrémités de la terre les lumières du christianisme et les progrès de la civilisation, Nous vous accordons de grand cœur, en gage de Notre paternelle bienveillance et des faveurs célestes, à vous, Vénérables Frères, à vos fidèles et à tous et chacun des hérauts de l'Évangile qui Nous sont si chers, notre Bénédiction apostolique.

6

Concile Vatican II - DÉCRET SUR L'ACTIVITÉ MISSIONNAIRE DE L'ÉGLISE **AD GENTES**

CHAPITRE V : L'organisation de l'activité missionnaire

28. Introduction

Les chrétiens, puisqu'ils ont des charismes différents (cf. *Rm* 12, 6), doivent collaborer à l'œuvre de l'Évangile, chacun selon ses possibilités, son aptitude, son charisme et son ministère (cf. *1 Co* 3, 10) ; tous par conséquent, ceux qui sèment et ceux qui moissonnent (cf. *Jn* 4, 37), ceux qui plantent et ceux qui arrosent, il faut qu'ils soient un (cf. *1 Co* 3, 8), afin que, tendant tous librement et de manière ordonnée à la même fin [75], ils dépensent leurs forces d'un même cœur pour l'édification de l'Église. C'est pourquoi les travaux des prédicateurs de l'Évangile et l'aide des autres chrétiens doivent être dirigés et coordonnés de telle manière que « tout se fasse selon l'ordre » (*1 Co* 14, 40) dans tous les domaines de l'activité et de la coopération missionnaires.

29. Organisation générale

La charge d'annoncer l'Évangile par toute la terre étant en premier lieu l'affaire du corps épiscopal [76], le synode des évêques ou « conseil stable d'évêques pour l'Église universelle [77] » doit avoir, parmi les affaires d'importance générale [78], un souci spécial de l'activité missionnaire, qui est une charge très importante et très sacrée de l'Église [79]. Pour toutes les missions et pour toute l'activité missionnaire, il faut qu'il n'y ait qu'un seul dicastère compétent, celui de la « Propagation de la foi », par lequel doivent être dirigées et coordonnées par toute la terre l'œuvre missionnaire et la coopération missionnaire cependant le droit des Églises orientales, étant sauf [80].

Bien que l'Esprit Saint suscite de diverses manières l'esprit missionnaire dans l'Église de Dieu, bien qu'il ne soit pas rare que l'action de l'Esprit devance l'action de ceux à qui il appartient de gouverner la vie de l'Église, ce dicastère doit cependant, pour sa part, promouvoir la vocation et la spiritualité missionnaires, le zèle et la prière pour les missions, et publier à leur sujet des informations authentiques et valables. C'est par lui que doivent être suscités et répartis, selon les besoins plus urgents des régions, les missionnaires. C'est par lui que doit être établi un plan rationnel d'action ; c'est de lui que doivent provenir les normes directrices et les principes adaptés pour l'évangélisation ; c'est par lui que doivent être données les impulsions. C'est par lui que doit être lancée et coordonnée une collecte efficace de ressources qui seront distribuées en tenant compte de la nécessité ou de l'utilité et de l'étendue des territoires, du nombre des fidèles et des infidèles, des œuvres et des instituts, des ministres et des missionnaires.

En union avec le Secrétariat pour favoriser l'unité des chrétiens, ce dicastère doit chercher les moyens de procurer et d'organiser la collaboration fraternelle ainsi que la bonne entente avec les initiatives missionnaires d'autres communautés chrétiennes, afin que le scandale de la division soit supprimé dans la mesure du possible.

Aussi est-il nécessaire que ce dicastère soit autant un instrument d'administration qu'un organe de direction dynamique, qui use de méthodes scientifiques et de moyens adaptés aux conditions de notre temps, c'est-à-dire en tenant compte de la recherche actuelle en théologie, en méthodologie et en pastorale missionnaire.

Dans la direction de ce dicastère doivent avoir une part active, avec voix délibérative, des représentants choisis de tous ceux qui collaborent à l'œuvre missionnaire : des évêques du monde entier, après consultation des conférences épiscopales ; des directeurs des instituts et des œuvres pontificales, selon des modes et des méthodes à établir par le Pontife romain. Tous ces représentants, qui seront convoqués à dates fixes, doivent assurer, sous l'autorité du Souverain Pontife, l'organisation suprême de toute l'œuvre missionnaire.

Un groupe permanent d'experts consultants, de science ou d'expérience éprouvées, à qui il appartiendra entre autres choses de recueillir des nouvelles opportunes sur la situation locale des diverses régions et la mentalité des divers groupes humains, sur les méthodes d'évangélisation à employer, – et de proposer des conclusions scientifiquement fondées pour l'œuvre et la coopération missionnaires – doit être à la disposition de ce dicastère.

Les instituts de religieuses, les œuvres régionales pour les missions, les organisations de laïcs, particulièrement les organisations internationales, doivent être représentées de la manière qui convient.

30. Organisation locale dans les missions

Pour que dans l'exercice de l'œuvre missionnaire elle-même les buts soient atteints et les résultats obtenus, tous ceux qui travaillent à la mission doivent avoir « un seul cœur et une seule âme » (*Ac* 4, 32).

C'est le rôle de l'évêque, comme directeur et centre de l'unité dans l'apostolat diocésain, de promouvoir l'activité missionnaire, de la diriger, de la coordonner, de telle manière pourtant que soit sauvegardée et encouragée la spontanéité de ceux qui ont une part dans cette œuvre. Tous les missionnaires, même les religieux exempts, sont soumis à son autorité dans les diverses œuvres qui regardent l'exercice de l'apostolat sacré [81]. En vue d'une meilleure coordination, l'évêque doit constituer, dans la mesure du possible, un conseil pastoral, dans lequel les clercs, les religieux et les laïcs auront leur part par l'intermédiaire de délégués choisis. L'évêque doit veiller en outre à ce que l'activité apostolique ne soit pas limitée aux seuls convertis, mais à ce qu'une part égale d'ouvriers et de subsides soit destinée à l'évangélisation des non-chrétiens.

31. Coordination régionale

Les conférences épiscopales doivent traiter par des délibérations communes des questions plus graves et des problèmes plus urgents, sans négliger cependant les différences locales [82]. Pour qu'on ne disperse pas les ressources insuffisantes en

personnes et en ressources ; pour qu'on ne multiplie pas sans nécessité les initiatives, il est recommandé de fonder, en mettant en commun les forces, des œuvres qui serviront au bien de tous, par exemple des séminaires, des écoles supérieures et techniques, des centres pastoraux, catéchétiques, liturgiques ainsi que des centres de moyens de communication sociale.

Une coopération de ce genre doit être établie, selon l'opportunité, même entre diverses conférences épiscopales.

32. Organisation de l'activité des instituts

Il est utile aussi de coordonner les activités menées par les instituts ou les associations ecclésiastiques. Tous, de quelque genre qu'ils soient, en tout ce qui regarde l'activité missionnaire elle-même, doivent obéir à l'Ordinaire du lieu. Aussi sera-t-il très utile de conclure des conventions particulières, qui régleront les rapports entre l'Ordinaire du lieu et le directeur de l'institut.

Quand un territoire a été confié à un institut, le supérieur ecclésiastique et l'institut auront à cœur de tout mettre en œuvre pour ce but : que la nouvelle communauté chrétienne grandisse et devienne une Église locale qui, en temps opportun, sera gouvernée par son propre pasteur avec son clergé.

Quand cesse le mandat sur un territoire, naît une nouvelle situation. Alors les conférences épiscopales et les instituts doivent établir, par délibération commune, les règles qui doivent régir les rapports entre les Ordinaires des lieux et les instituts [83]. Il appartient au Saint-Siège d'esquisser les principes généraux selon lesquels les conventions régionales ou même particulières doivent être conclues.

Même si les instituts sont prêts à continuer l'œuvre commencée, en collaborant au ministère ordinaire du soin des âmes, cependant, à mesure que croîtra le clergé local, il faudra veiller à ce que les instituts, dans la mesure compatible avec leur but, demeurent fidèles au diocèse lui-même, en y assumant généreusement des œuvres spéciales ou une région déterminée.

33. Coordination entre les instituts

Il faut que les instituts, qui dans le même territoire s'appliquent à l'activité missionnaire, trouvent les voies et les modes selon lesquels leurs œuvres seront coordonnées. C'est pourquoi sont de très grande utilité les conférences de religieux et les unions de religieuses, dans lesquelles tous les instituts d'une même nation ou d'une même région ont leur part. Ces conférences doivent rechercher ce qui peut être fait en mettant en commun les efforts ; elles doivent entretenir d'étroites relations avec les conférences épiscopales.

Tout cela, il convient de l'étendre pour une raison semblable à la collaboration des instituts missionnaires dans le pays dont ils sont originaires, en sorte que les questions et les initiatives communes puissent être résolues plus facilement et à moindre frais, comme la formation doctrinale des futurs missionnaires, les cours pour les missionnaires, les rapports à envoyer aux autorités publiques ou aux organes internationaux et supranationaux.

34. Coordination entre les instituts scientifiques

L'exercice régulier et ordonné de l'activité missionnaire exigeant que les ouvriers évangéliques soient préparés scientifiquement à leur mission, particulièrement au dialogue avec les religions et les cultures non chrétiennes, – et que dans l'exécution elle-même ils soient aidés efficacement, on désire que, en faveur des missions, collaborent fraternellement et généreusement entre eux les divers instituts scientifiques qui cultivent la missiologie et d'autres disciplines ou techniques utiles aux missions, comme l'ethnologie et la linguistique, l'histoire et la science des religions, la sociologie, les techniques pastorales, et autres choses semblables.

CHAPITRE VI : La coopération

35. Introduction

L'Église étant tout entière missionnaire, et l'œuvre de l'évangélisation étant un devoir fondamental du Peuple de Dieu, le saint Concile invite tous les chrétiens à une profonde rénovation intérieure, afin qu'ayant une conscience vive de leur propre responsabilité dans la diffusion de l'Évangile, ils assument leur part dans l'œuvre missionnaire auprès des nations.

36. Devoir missionnaire du Peuple de Dieu tout entier

Comme membres du Christ vivant, auquel ils ont été incorporés et configurés par le baptême ainsi que par la confirmation et l'Eucharistie, tous les fidèles sont tenus de coopérer à l'expansion et au développement de son Corps, pour l'amener le plus vite possible à sa plénitude (Ep 4, 13).

C'est pourquoi tous les fils de l'Église doivent avoir une vive conscience de leur responsabilité à l'égard du monde, nourrir en eux un esprit véritablement catholique et dépenser leurs forces pour l'œuvre de l'évangélisation. Cependant, que tous le sachent,

leur premier et leur plus important devoir pour la diffusion de la foi, c'est de vivre profondément leur vie chrétienne. Car leur ferveur au service de Dieu, leur charité à l'égard des autres apporteront un nouveau souffle spirituel à l'Église tout entière, qui apparaîtra comme un signal levé sur les nations (cf. *Is* 11, 12), « lumière du monde » (*Mt* 5, 14) et « sel de la terre » (*Mt* 5, 13). Ce témoignage de la vie obtiendra plus facilement son effet s'il est rendu avec d'autres groupes chrétiens, selon les normes du décret sur l'œcuménisme [84].

Cet esprit renouvelé amènera à offrir spontanément à Dieu des prières et des œuvres de pénitence pour qu'il féconde de sa grâce l'œuvre des missionnaires ; il amènera l'éclosion de vocations missionnaires, et l'afflux des ressources dont les missions ont besoin.

Pour que tous et chacun des chrétiens connaissent exactement la situation présente de l'Église dans le monde, et qu'ils entendent la voix des multitudes qui crient : « Viens à notre aide » (cf. *Ac* 16, 9), on donnera, en employant les moyens modernes de communication sociale, des nouvelles missionnaires telles que, prenant conscience de ce que l'activité missionnaire est la leur, ils ouvrent leur cœur aux besoins si immenses et si profonds des hommes et puissent leur venir en aide.

Nécessaire aussi est la coordination des informations et la coopération avec les organes nationaux et internationaux.

37. Devoir missionnaire des communautés chrétiennes

Puisque le Peuple de Dieu vit dans des communautés, diocésaines et paroissiales surtout, et que c'est dans ces communautés que d'une certaine manière il se montre visible, c'est aussi aux communautés qu'il appartient de rendre témoignage au Christ devant les nations.

La grâce de la rénovation ne peut croître dans des communautés à moins que chacune d'entre elles n'étende le rayon de sa charité jusqu'aux extrémités de la terre, et qu'elle n'ait, pour ceux qui sont loin, une sollicitude semblable à celle qu'elle a pour ceux qui sont ses propres membres.

C'est ainsi que la communauté tout entière prie, coopère, exerce une activité parmi les nations, par l'intermédiaire de ses fils que Dieu choisit pour une tâche si magnifique.

Il serait très utile, pourvu qu'on ne laisse pas de côté l'œuvre missionnaire universelle, de garder contact avec les missionnaires issus de la communauté elle-même, ou avec une paroisse ou un diocèse des missions, afin que devienne visible la communion entre les communautés, et que cela tourne à l'édification mutuelle.

38. Devoir missionnaire des évêques

Tous les évêques, en tant que membres du corps épiscopal qui succède au collège des Apôtres, ont été consacrés non seulement pour un diocèse déterminé, mais pour le salut du monde entier. Le commandement du Christ de prêcher l'Évangile à toute créature (*Mc* 16, 15) les atteint en premier lieu et directement, en union avec Pierre et sous l'autorité de Pierre. De là naît cette communion et coopération entre Églises aujourd'hui si nécessaire pour continuer l'œuvre de l'évangélisation. En vertu de cette communion, chacune des Églises porte la sollicitude de toutes les autres ; les Églises se font connaître réciproquement leurs propres besoins ; elles se communiquent mutuellement leurs biens, puisque l'extension du Corps du Christ est la charge du collège épiscopal tout entier [85].

Dans son diocèse, avec lequel il ne fait qu'un, l'évêque, quand il anime, fait avancer, dirige l'œuvre missionnaire, rend présents et pour ainsi dire visibles l'esprit et l'ardeur missionnaires du Peuple de Dieu, en sorte que le diocèse tout entier devient missionnaire.

Il appartiendra à l'évêque d'éveiller dans son peuple, surtout parmi les infirmes et les affligés, des âmes qui offrent à Dieu, de tout leur cœur, pour l'évangélisation du monde, prières et œuvres de pénitence ; d'encourager volontiers les vocations de jeunes et de clercs pour les instituts missionnaires, acceptant avec reconnaissance que Dieu en choisisse quelques-uns qui entreront dans l'activité missionnaire de l'Église ; d'exhorter et d'aider les congrégations diocésaines à assumer leur part propre dans les missions ; de promouvoir auprès de ses fidèles les œuvres des instituts missionnaires, mais particulièrement les Œuvres pontificales missionnaires. Car c'est à ces œuvres qu'à bon droit doit être attribuée la première place, puisqu'elles sont des moyens pour pénétrer les catholiques, dès leur enfance, d'un esprit vraiment universel et missionnaire, et pour provoquer une collecte efficace de fonds au profit de toutes les missions, selon les besoins de chacune [86].

Puisque de jour en jour augmente le besoin d'ouvriers pour la vigne du Seigneur, et que des prêtres diocésains désirent avoir eux aussi un rôle toujours plus grand dans l'évangélisation du monde, le saint Concile souhaite vivement que les évêques, réfléchissant à la très grave pénurie de prêtres qui empêche l'évangélisation de nombreuses régions, envoient à des diocèses manquant de clergé quelques-uns de leurs meilleurs prêtres qui se proposent pour l'œuvre missionnaire, et leur fassent donner la préparation nécessaire ; ces prêtres y accompliront en esprit de service, au moins pour une période, le ministère des missions [87].

Pour que l'activité missionnaire des évêques puisse s'exercer plus efficacement au profit de l'Église tout entière, il est utile que les conférences épiscopales règlent les affaires qui ont trait à la coopération bien organisée de leur propre région.

Dans leurs conférences, que les évêques traitent des prêtres du clergé diocésain à consacrer à l'évangélisation des nations ; de la somme déterminée, proportionnée à ses propres revenus, que chaque diocèse est tenu de verser chaque année pour l'œuvre des missions [88] ; de la réglementation et de l'organisation des modes et des moyens qui viennent directement en aide aux missions ; de l'aide à apporter aux instituts missionnaires et aux séminaires de clergé diocésain pour les missions, et, si besoin est, de leur fondation ; de l'encouragement à donner à des liens plus étroits entre des instituts de ce genre et les diocèses.

Il appartient de même aux conférences épiscopales d'établir et de promouvoir les œuvres qui permettent de recevoir fraternellement et d'entourer d'un soin pastoral convenable, ceux qui pour cause de travail et d'étude quittent les territoires de mission pour vivre à l'étranger. C'est par ces immigrants que les peuples éloignés deviennent proches d'une certaine manière, et qu'aux communautés qui sont chrétiennes de longue date, est offerte l'occasion d'entreprendre le dialogue avec les nations qui n'ont pas encore entendu l'Évangile, et de leur montrer, dans le service d'amour et d'aide qui leur est propre, l'authentique visage du Christ [89].

39. Devoir missionnaire des prêtres

Les prêtres représentent le Christ et sont les collaborateurs de l'ordre épiscopal dans la triple fonction sacrée qui, par sa nature même, a trait à la mission de l'Église [90]. Ils doivent donc comprendre à fond que leur vie a été consacrée aussi au service des missions. Puisque par leur ministère propre – qui consiste principalement dans l'Eucharistie, laquelle donne à l'Église sa perfection – ils sont en communion avec le Christ Tête et amènent d'autres êtres à cette communion, ils ne peuvent pas ne pas sentir combien il manque encore à la plénitude du Corps, et par conséquent tout ce qu'il faudrait faire pour qu'il s'accroisse de jour en jour. Ils ordonneront donc leur sollicitude pastorale de manière qu'elle soit utile à l'expansion de l'Évangile chez les non-chrétiens.

Dans leur charge pastorale, les prêtres stimuleront et entretiendront parmi les fidèles le zèle pour l'évangélisation du monde, en les instruisant par la catéchèse et la prédication de la charge qu'a l'Église d'annoncer le Christ aux nations ; en enseignant aux familles chrétiennes la nécessité et l'honneur de cultiver des vocations missionnaires parmi leurs propres fils et filles ; en encourageant chez les jeunes des écoles et des associations catholiques la ferveur missionnaire, en sorte que de futurs prédicateurs de l'Évangile sortent de ce milieu. Ils doivent apprendre aux fidèles à prier pour les missions ; ne pas rougir de leur demander des aumônes pour les missions, se faisant comme des mendiants pour le Christ et le salut des âmes [91].

Les professeurs des séminaires et des universités enseigneront aux jeunes la véritable situation du monde et de l'Église, pour que la nécessité d'une évangélisation plus poussée des non-chrétiens ressorte mieux à leurs yeux et nourrisse leur zèle. Dans l'enseignement des disciplines dogmatiques, bibliques, morales et historiques, ils devront mettre en lumière les aspects missionnaires qui y sont contenus, afin que de cette manière la conscience missionnaire se forme chez les futurs prêtres.

40. Devoir missionnaire des instituts de perfection

Les instituts religieux, de vie contemplative et active, ont eu jusqu'ici et ont une très grande part dans l'évangélisation du monde. Leurs mérites, le saint Concile les reconnaît de grand cœur, et rend grâce à Dieu pour tant de sacrifices acceptés pour la gloire de Dieu et le service des âmes ; il les exhorte à persévérer sans défaillance dans l'œuvre commencée, puisqu'ils savent que la vertu de charité, qu'ils sont tenus de pratiquer de façon plus parfaite du fait de leur vocation, les pousse et les oblige à un esprit et à un travail vraiment catholiques [92].

Les instituts de vie contemplative, par leurs prières, leurs œuvres de pénitence, leurs épreuves, ont une très grande importance dans la conversion des âmes, puisque c'est Dieu qui envoie à notre prière, des ouvriers dans sa moisson (cf. Mt 9, 38), ouvre les cœurs des non-chrétiens pour qu'ils écoutent l'Évangile (cf. Ac 16, 14) et rend féconde dans leurs cœurs la parole du salut (cf. 1 Co 3, 7). Bien plus, ces instituts sont invités à fonder des maisons dans les territoires des missions, comme un certain nombre l'ont fait déjà, afin que, y menant leur vie d'une manière adaptée aux traditions authentiquement religieuses des peuples, ils rendent parmi les non-chrétiens un magnifique témoignage de la majesté et de la charité de Dieu, et de l'union dans le Christ.

Les instituts de vie active, qu'ils poursuivent ou non une fin strictement missionnaire, doivent se poser sincèrement devant Dieu la question de savoir s'ils peuvent étendre leur activité en vue de l'expansion du règne de Dieu parmi les nations ; s'ils peuvent laisser à d'autres certains ministères, de façon à dépenser leurs forces pour les missions ; s'ils peuvent entreprendre une activité dans les missions, en adaptant, si c'est nécessaire, leurs constitutions, mais cependant selon l'esprit du fondateur ; si leurs membres prennent part selon leurs forces à l'activité missionnaire ; si leur façon habituelle de vivre est un témoignage de l'Évangile, vraiment adapté au caractère et à la situation du peuple.

Puisque, sous l'inspiration du Saint-Esprit, s'accroissent de jour en jour dans l'Église les instituts séculiers, leur aide, sous l'autorité de l'évêque, peut être fructueuse dans les missions à des titres multiples, comme signe d'un don plénier à l'évangélisation du monde.

41. *Devoir missionnaire des laïcs*

Les laïcs coopèrent à l'œuvre d'évangélisation de l'Église et participent à titre de témoins, et en même temps d'instruments vivants à sa mission salvifique [93], surtout si, appelés par Dieu, ils sont affectés par les évêques à cette œuvre.

Dans les terres déjà chrétiennes, les laïcs coopèrent à l'œuvre de l'évangélisation en développant en eux-mêmes et chez les autres la connaissance et l'amour des missions, en suscitant des vocations dans leur propre famille, dans les associations catholiques et les écoles, en offrant des subsides de toute sorte, afin que le don de la foi qu'ils ont reçu gratuitement puisse être aussi transmis à d'autres.

Dans les territoires des missions, les laïcs, soit étrangers soit autochtones, doivent enseigner dans les écoles, avoir la gestion des affaires temporelles, collaborer à l'activité paroissiale et diocésaine, établir et promouvoir les diverses formes de l'apostolat des laïcs, pour que les fidèles des jeunes Églises puissent assurer le plus vite possible leur propre part dans la vie de l'Église [94].

Enfin les laïcs doivent apporter volontiers leur coopération économique-sociale aux peuples en voie de développement ; cette coopération est d'autant plus à louer qu'elle vise à fonder des instituts qui atteignent les structures fondamentales de la vie sociale, ou sont destinés à la formation de ceux qui ont la responsabilité de la chose publique.

Sont dignes d'une louange spéciale ceux qui, dans les universités ou les instituts scientifiques, font avancer, par leurs recherches historiques ou scientifico-religieuses, la connaissance des peuples et des religions, aidant les prédicateurs de l'Évangile et préparant le dialogue avec les non-chrétiens.

Avec les autres chrétiens, avec les non-chrétiens, particulièrement avec les membres des associations internationales, ils doivent collaborer fraternellement, ayant toujours devant les yeux que « la construction de la cité terrestre doit être fondée sur le Seigneur et orientée vers lui [95] ».

Pour s'acquitter de toutes ces tâches, les laïcs ont besoin d'une indispensable préparation technique et spirituelle, qui doit être donnée dans des instituts spécialisés, pour que leur vie soit un témoignage pour le Christ parmi les non-chrétiens selon ce mot de l'apôtre : « Ne donnez scandale ni aux Juifs ni aux Grecs ni à l'Église de Dieu, tout comme moi je m'efforce de plaire à tous en tout, ne cherchant pas mon propre intérêt, mais celui du plus grand nombre, afin qu'ils soient sauvés » (1 Co 10, 32-33).

7 Benoit XV, lettre apostolique *Maximum illud*, 1919. (extrait)

En outre, celui qui préside à une Mission doit chercher à lui donner l'**expansion maximale** et à la développer. En effet, tout le territoire de sa Mission étant confié à ses soins, il est clair qu'il devra répondre de l'éternel salut de tous les habitants de cette région. Par conséquent, il ne doit pas se contenter d'avoir conquis à la Foi, parmi toute cette multitude, quelques milliers d'âmes, mais il doit faire en sorte de cultiver et de conserver ceux qu'il a donnés à Jésus-Christ, de sorte qu'aucun d'eux ne retourne sur la voie de la perte. Et qu'il ne croie pas avoir entièrement achevé son devoir s'il n'a pas œuvré de toutes ses forces pour christianiser aussi le nombre du reste des infidèles qui, d'ordinaire, est bien supérieur encore. Aussi, pour faciliter toujours davantage la prédication de l'Évangile, sera-t-il très bénéfique de créer de nouveaux centres et de nouvelles chrétientés qui, ensuite, donneront lieu à leur tour à de nouveaux Vicariats ou Préfectures, quand il sera jugé opportun de subdiviser cette Mission. À ce propos, il Nous plaît de louer de façon méritoire ces Vicaires Apostoliques qui, agissant ainsi, contribuent à faire prospérer le Royaume de Dieu, et qui, lorsqu'ils ne peuvent trouver de nouveaux coopérateurs au sein de leur Ordre, sont heureux d'en accueillir d'autres d'une famille religieuse différente.

Au contraire, la conduite de celui qui, ayant reçu la charge de cultiver une partie de la vigne du Seigneur, la considérerait comme sa propriété exclusive, jaloux de voir d'autres mains y toucher, serait extrêmement condamnable. Et quelle terrible responsabilité ne verrait-il pas se présenter à lui face au juge éternel, spécialement si, sa petite chrétienté se trouvant presque perdue au milieu d'une multitude d'infidèles – comme cela advient souvent – et son œuvre et celle des siens ne suffisant pas à la catéchisation de ceux-ci, il s'obstinait à ne pas demander l'aide d'autres coopérateurs ! En revanche, le Supérieur de la Mission qui ne se soucie que de la gloire de Dieu et du salut des âmes, appelle, s'il le faut, des coopérateurs de toute part pour l'aider dans son saint ministère, sans prêter attention à ce qu'ils soient d'un autre Ordre ou d'une autre nationalité, « *pourvu que d'une manière ou d'une autre le Christ soit annoncé* » [4] ; et il n'appelle pas seulement des coadjuteurs, mais aussi des coadjutrices, pour les écoles, les orphelinats, les hospices, les hôpitaux, convaincu que toutes ces œuvres de charité sont un moyen très efficace aux mains de la divine Providence pour la propagation de la Foi.

De plus, le bon Supérieur de la Mission **ne restreint pas son action à son seul territoire**, en se désintéressant de ce qui se passe ailleurs ; mais quand la charité du Christ ou sa gloire le requiert — la seule chose qui doit lui importer — il cherche à rester en relation avec ses collègues limitrophes. De fait, il existe souvent des intérêts qui concernent une même région et qui ne peuvent pas être bien traités sans un commun accord. Il est également très avantageux pour la Religion que les chefs des Missions, lorsque c'est possible, se réunissent périodiquement pour se conseiller et s'encourager mutuellement. Enfin, celui qui préside à la Mission doit accorder ses principales attentions à la bonne formation du clergé indigène, sur lequel reposent les meilleures espérances des nouvelles chrétientés. En effet, le prêtre indigène, ayant avec ses compatriotes la même origine, le même caractère, la même mentalité et les mêmes aspirations, est merveilleusement adapté à instiller la Foi dans leurs cœurs, car il connaît mieux que tout autre les voies de la persuasion. Il arrive donc qu'il parvienne plus facilement là où le missionnaire étranger ne peut arriver.

Afin, toutefois, de pouvoir obtenir les fruits espérés, il est absolument nécessaire que **le clergé indigène** soit instruit et éduqué comme il convient. Une formation quelconque et rudimentaire n'est donc pas suffisante pour pouvoir être admis au sacerdoce, mais elle doit être complète et parfaite, comme celle qu'ont coutume de recevoir les prêtres des nations civilisées. En somme, on ne doit pas former un clergé indigène de classe inférieure, qui serait employé pour des tâches secondaires, mais il doit être à la hauteur de son saint ministère afin de pouvoir un jour assumer lui-même le gouvernement d'une chrétienté. Tout comme l'Église de Dieu est universelle, et donc nullement étrangère à aucun peuple, de même il convient que dans chaque nation il y ait des prêtres capables d'orienter, comme maîtres et comme guides, leurs compatriotes sur la voie du salut éternel. Ainsi, là où il existera une quantité suffisante de clergé indigène bien instruit et digne de sa sainte vocation, l'Église pourra dire qu'elle est bien fondée et que l'œuvre du Missionnaire est accomplie. Et si jamais les nuages de la persécution devaient apparaître pour abattre cette Église, il n'y aurait pas à craindre car, avec des fondations et des racines si solides, elle ne succomberait pas aux assauts des ennemis.

8

Extrait de **LETTRE DU PAPE FRANÇOIS À L'OCCASION DU CENTENAIRE DE LA PROMULGATION DE LA LETTRE APOSTOLIQUE "MAXIMUM ILLUD" (2017)**

Dans l'Exhortation apostolique *Evangelii gaudium*, recueillant les fruits de la XIII^{ème} Assemblée Générale Ordinaire du Synode des Evêques, qui a été convoquée pour réfléchir sur la nouvelle évangélisation pour la transmission de la foi chrétienne, j'ai voulu présenter de nouveau à toute l'Eglise cette vocation urgente : « Jean-Paul II nous a invités à reconnaître qu'il "est nécessaire de rester tendus vers l'annonce" à ceux qui sont éloignés du Christ, "car telle est *la tâche première* de l'Église". L'activité missionnaire "représente, aujourd'hui encore, *le plus grand des défis* pour l'Église" et "la cause missionnaire *doit avoir la première place*". Que se passerait-il si nous prenions réellement au sérieux ces paroles ? Nous reconnaitrions simplement que l'action missionnaire est le *paradigme de toute tâche de l'Église* ». [11]

Ce que je voulais exprimer me paraît encore urgent : « [Cela] a une signification programmatique et des conséquences importantes. J'espère que toutes les communautés feront en sorte de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour avancer sur le chemin d'une conversion pastorale et missionnaire, qui ne peut laisser les choses comme elles sont. Ce n'est pas d'une "simple administration" dont nous avons besoin. Constituons-nous dans toutes les régions de la terre en un "état permanent de mission" ». [12] Ne craignons pas d'entreprendre, avec confiance en Dieu et beaucoup de courage, « un choix missionnaire capable de transformer toute chose, afin que les habitudes, les styles, les horaires, le langage et toute structure ecclésiale devienne un canal adéquat pour l'évangélisation du monde actuel, plus que pour l'auto-préservation. La réforme des structures, qui exige la conversion pastorale, ne peut se comprendre qu'en ce sens : faire en sorte qu'elles deviennent toutes plus missionnaires, que la pastorale ordinaire en toutes ses instances soit plus expansive et ouverte, qu'elle mette les agents pastoraux en constante attitude de "sortie" et favorise ainsi la réponse positive de tous ceux auxquels Jésus offre son amitié. Comme le disait Jean-Paul II aux évêques de l'Océanie, "tout renouvellement dans l'Église doit avoir pour but la mission, afin de ne pas tomber dans le risque d'une Église centrée sur elle-même" ». [13]

La Lettre apostolique *Maximum illud* avait exhorté, avec un sens prophétique et une assurance évangélique, à sortir des frontières des nations, pour témoigner de la volonté salvifique de Dieu à travers la mission universelle de l'Eglise. Que l'approche de son centenaire soit un stimulant pour dépasser la tentation récurrente qui se cache derrière toute introversion ecclésiale, toute fermeture autoréférentielle dans ses propres limites sécuritaires, toute forme de pessimisme pastoral, toute nostalgie stérile du passé, pour s'ouvrir plutôt à la nouveauté joyeuse de l'Évangile. Même en ces temps qui sont les nôtres, déchirés par les tragédies de la guerre et minés par la triste volonté d'accentuer les différences et de fomenter les conflits, que la Bonne Nouvelle qu'en Jésus le pardon est vainqueur du péché, la vie est victorieuse de la mort, de la peur et de l'angoisse, soit portée à tous avec une ardeur renouvelée ainsi qu'une grande confiance et espérance.